

Claude Justin
 & Marie Chirise
 Gérard
 & Gilles
 318

Le dix Sept
 Octobre dix-huit cent soixante quatre, le dix Sept
 de l'hôtel de ville, sont comparus par devant nous
 Amis, Louis Richaumont, Chevalier de l'Ordre impérial de
 la Légion d'honneur, Maire de la Ville de Reims
 Jugeant par obligation les fonctions d'Officier de l'Etat civil.
 Claude Justin Pape, âgé de vingt neuf ans, né à
 Mayenné, canton d'Emont (Mayenne) le quatorze Avril
 mil huit cent trente cinq, Sargent de ville, demeurant à
 Reims, rue de la Table n. 12, majeur, célibataire, fils légi-
 time de Pierre Joseph Pape, âgé de soixante quatre ans
 & de Marie Perrotte Celestine Masset, âgée de soixante
 ans tous deux manœuvres. Constaté ensemble au dit
 Mayenné d'une part.

Et Marie Chirise Gérard, âgée de vingt deux ans
 née à Remont, avènement de l'enfant (Furcennes) le
 vingt mai mil huit cent quarante deux, domestique, celi-
 bataire, fille légitime de Claude Gérard âgé de soixante ans
 & de Marie Nicole Clementine Baudry, âgée de
 cinquante sept ans journalière. Constaté ensemble au dit
 Remont d'autre part.

Lesquels nous est requis de procéder à la célébration du
 mariage projeté entre eux. Ont les publications été faites
 à Reims les dimanches vingt un & vingt huit août dernier.
 A cette fin, chacun des futurs époux nous a remis son acte
 de naissance & le consentement authentique que ses père & mère
 lui ont donné à l'effet spécial de contracter le présent mariage.
 Ces pièces ont été paraphées pour en assurer l'authenticité.
 Aucune opposition ne nous ayant été signifiée, faisant
 droit à la réquisition des futurs, nous, Officier de l'Etat
 civil, après avoir fait lecture des pièces relatives à l'Etat
 des parties contractantes & aux formalités du mariage, ainsi
 que du chapitre du code Napoléon sur les droits & devoirs
 respectifs des époux Claude Justin Pape & Marie Chirise
 Gérard, contractants, nous ayant fait l'un après l'autre, la
 déclaration formelle qu'ils se prennent pour mari & pour
 femme, avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis



Archives départementales de la Marne

ont été mesurés par un jury, de me interpellés, les époux
nous ont déclaré qu'ils n'ont pas fait de contrat de mariage
sur ce que dessus & en leur présence de 1.
Eugène Lhéron, âgé de trente huit ans, capitaine de Polye
demeurant à Paris rue du faubourg Louis 11° 60. 2.
François, âgé de trente cinq ans, Sergent de Ville demeurant dans
du faubourg Louis 11° 38. 3.
Nicolas Brunelot, âgé de trente un ans
Sergent de Ville, demeurant à Paris, rue de Bethony 11° 38.
4.
Nicolas Basile Gérard, âgé de vingt sept ans, sous-lieutenant
demeurant à Verment, Pierre gendarme de l'épée; les trois premiers
sont nos parents des époux, bien que les reconnaissant parfaitement
lorsque nous ont assisté, l'individualité & la domicile des contractants.
Et des suites nous avons dressé les présents acte que les
époux, ainsi que les témoins ont signé avec nous, après
lecture faite, conformément aux prescriptions de la loi.

Sape

Al. Jecard

Gard

Clement

François

Brunelot

Gérard